

Zeitschrift: Bulletin du ciment
Herausgeber: Service de Recherches et Conseils Techniques de l'Industrie Suisse du Ciment (TFB AG)
Band: 67 (1999)
Heft: [1]: Protection contre les dermatoses provoquées par le ciment

Inhaltsverzeichnis

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 15.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

d'autres spécialistes de la sécurité au travail dans l'industrie suisse des liants). En collaboration avec le médecin du travail de la branche, l'ingénieur de sécurité, les coordinateurs de la sécurité des entreprises et les représentants des fournisseurs de produits, des plans de protection de la peau ont été élaborés et introduits avec succès.

On a procédé comme suit:

Le relevé de la situation effective a été fait à l'occasion d'une visite de l'entreprise avec les spécialistes de la sécurité au travail et les responsables de l'entreprise, et l'on a pris l'avis des employés de chacun des postes de travail.

C'était la seule façon de déterminer les besoins des personnes directement concernées, et d'améliorer l'ac-



Fig. 10 Lavabo avec distributeurs de produits de protection, de nettoyage et de soins de la peau dans une entreprise de l'industrie suisse des liants.

Photo: Heinz Hofer

ception ultérieure du plan établi. Sur la base de cette enquête, le fournisseur de produits de protection de la peau a élaboré un projet, avec les

emplacements des distributeurs, les produits à utiliser et les coûts d'exploitation, et éventuellement d'installation.

BIBLIOGRAPHIE

- [1] «Lésions de la peau imputables au ciment Portland», Bulletin du ciment 52 [6], 1–5 (1984).
- [2] Norme SIA 215.002: «Ciment – composition, spécifications et critères de conformité», édition 1993.
- [3] Lips, R., «Allergisches Zementekzem. Eine Studie zu den Folgen einer Nichteignungsverfügung bei chromatpositivem allergischem Zementekzem», dissertation de l'Université de Zurich (1996).
- [4] «Les dermatoses professionnelles», brochure de la Suva, série médecine du travail, N° 2869/11 (1998).
- [5] «Neue Handschuhe in der Bauwirtschaft», Ergo-Med 22, 94–99 (1998).

Avant l'introduction du plan de protection de la peau, tout le personnel de l'entreprise a été informé en détail par les fournisseurs des produits protecteurs. Après une phase d'essai d'environ trois mois, un concours a donné aux collaboratrices et collaborateurs l'occasion de donner leur avis sur le plan de protection de la peau; leur coopération à la réalisation du plan de protection de la peau restait ainsi acquise.